



Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable
Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS
RCS Paris B 328 090 238

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la **SCA SIDI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.I.D.I.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 6 « Evénements postérieurs » page 10 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la dépréciation du portefeuille, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 12 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD

BILAN
au 31/12/2024

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE 2023
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	96 341	96 225	115	642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations, agencements	208 365	190 308	18 057	11 412
Matériel de bureau et informatique	111 991	100 930	11 060	16 765
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	25 235 286	2 009 812	23 225 475	24 382 625
<i>Participations Sud</i>	24 095 688	1 779 518	22 316 170	23 412 791
<i>Participations Nord</i>	1 139 599	230 294	909 305	969 834
Prêts et créances immobilisées	19 708 960	845 534	18 863 426	14 081 183
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Intérêts courus sur prêts	47 994	-	47 994	35 793
TOTAL (I)	45 408 937	3 242 810	42 166 127	38 528 421
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients	42 391	-	42 391	66 314
Cofinancements :	105 000	-	105 000	150 629
AUTRES CREANCES				
Avances sur portefeuille (1)	457 284	251 192	206 093	429 194
Produits à recevoir	146 784	-	146 784	65 492
Autres créances	240 562	-	240 562	87 254
Valeurs mobilières de placement	8 426 350	6 860	8 419 491	10 683 641
Disponibilités	4 213 082	-	4 213 082	4 388 842
Caisse	5 567	-	5 567	1 784
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 180	-	7 180	19 614
Ecart de conversion Actif	-	-	-	373 708
TOTAL (II)	13 644 201	258 052	13 386 149	16 266 471
TOTAL GENERAL (I à II)	59 053 138	3 500 862	55 552 277	54 794 891

BILAN
au 31/12/2017

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	au 31/12/2024	2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 177 360	34 362 640
Réserves		
Réserve légale	3 341 933	3 335 306
Réserve statutaire fonds devpt Esus	3 162 459	3 037 866
Autres réserves dédiées aux risques du PF	768 440	768 440
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	1 454 114	132 547
TOTAL (I)	43 904 307	41 636 798
PROVISIONS		
Provisions pour risques	403 601	794 949
Autres provisions	262 344	219 550
TOTAL (II)	665 945	1 014 499
DETTES		
CCA - Actionnaires	4 104	5 988
Actionnaire - SIDI GESTION	11 325	14 765
CCA - FID	4 470 047	4 652 639
CCA - Personnes morales	528 357	986 929
CCA - Personnes physiques	9 985	21 097
Emprunts	2 753 774	2 683 770
Autres dettes financières	1 016 528	1 491 381
Sous-total Dettes à long terme	8 794 121	9 856 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 223	76 728
Dettes fiscales et sociales	433 962	446 926
Investissements à réaliser	400 000	550 000
Autres dettes	69 243	98 032
Sous-total Dettes courantes	992 427	1 171 685
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 195 476	1 115 341
TOTAL (III)	10 982 025	12 143 594
TOTAL GENERAL (I à III)	55 552 277	54 794 891

BILAN
au 31/12/2024

Compte de résultat 2024

En Euros	2024	2023
Prestation CCFD pour l'accompagnement des partenaires	640 000	750 000
Prestations autres (dont FEFISOL)	244 473	213 580
Cofinancements pour l'accompagnement des partenaires	261 905	203 029
Cofinancements Facilité Assistance Technique FEFISOL	220 698	80 164
Produits portefeuille (commissions, jetons présence...)	202 844	146 003
Refacturation de charges	0	2 723
Autres produits d'exploitation	71 357	63 438
Reprises de provisions d'exploitation	0	87 356
Total produits d'exploitation	1 641 277	1 546 295
Frais de personnel	2 020 149	2 181 677
Frais de missions suivi/accompagnement	151 487	204 919
Prestations externes	361 863	226 073
Charges & transferts à projets liées aux cofinancements	269 038	206 937
Charges liées à la Facilité Assistance Technique FEFISOL	220 698	87 218
Autres charges d'exploitation	389 000	359 317
Taxes et versements assimilés	160 439	192 912
Dotations aux amortissements	13 791	13 649
Dotations aux provisions d'exploitation	24 226	33 448
Total charges d'exploitation	3 610 690	3 506 150
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 969 413	-1 959 855
Revenus du portefeuille de prêts - Intérêts brut	1 281 683	1 086 462
Revenus des prises de participation - Dividendes	2 393 848	1 737 018
Revenus des placements (dont FID)	416 560	191 844
Gains de change réalisés	71 821	79 562
Gains de changes latents	137 429	14 847
Reprise de provisions sur la portefeuille (HORS FID)	486 205	153 749
Reprise de provisions autres	111 191	587 561
Total produits financiers	4 898 737	3 851 043
Intérêts sur emprunts	77 439	132 154
Pertes de changes réalisées	157 596	398 268
Pertes de changes latentes	9 724	131 565
Pertes liés au portefeuille (radiations...)	642 786	108 833
Pertes cession valeur mobilière de placement	113 651	7 098
Dotation provisions portefeuille (FID-SIDI)	1 170 476	909 627
Dotation provision portefeuille (HORS FID)	157 291	436 160
Dotation provision autres	0	2 188
Autres charges financières	0	44 786
Total charges financières	2 328 964	2 170 680
RESULTAT FINANCIER	2 569 773	1 680 363
Produits exceptionnels	2 186 797	664 149
Charges exceptionnelles	1 333 042	252 111
RESULTAT EXCEPTIONNEL	853 755	412 038
Impôts sur le résultat	0	0
RESULTAT NET	1 454 114	132 547

SIDI SCA
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
12 rue Guy de la Brosse
75005 Paris

ANNEXE
31/12/2024

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.D.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1 Règles générales
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Immobilisations financières
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

6. RISQUE SAHEL

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2020)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2020)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2020)

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2020)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

III. EXPLICATIONS DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Présentation de la SIDI et son activité

La SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, est un investisseur social créé en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire pour contribuer à la consolidation d'activités économiques initiées par des populations défavorisées dans les pays du Sud et de l'Est.

Pour ce faire, elle fournit à des acteurs locaux, tels que les institutions de microfinance et les organisations de producteurs, des financements adaptés (prises de participation durables, prêts en monnaie locale, garanties) et de l'accompagnement sur mesure afin d'appuyer leur consolidation.

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions ont été renouvelées en 2019 pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance et de l'agriculture

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-value latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions.

L'encours du FID qui s'élevait à 4.652.640 € au 31/12/2023 et représentait 10% du portefeuille de la SIDI n'a pas été réabondé cette année et a donc diminué compte tenu de pertes enregistrées en fin d'année.

Au 31/12/2024, l'encours du FID s'élève à 4.470.048 € (9% du portefeuille) et est affecté à 100% du fait du niveau de provisions sur le portefeuille (Cf. tableau ci-dessous).

	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24
Fonds d'incitation au développement (FID) au 01.01	4 741 193	4 726 193	5 624 056	5 420 307	4 652 638
Contribution CCFD-TERRE SOLIDAIRE	-	-	-	-	-
Contribution Congrégation SAAP	-	1 000 000	-	-	-
Contribution ESD	(15 000)	-	-	-	-
Total contribution au FID dans l'année	(15 000)	1 000 000	-	-	-
FID au 31.12 avant affectation des pertes et provisions	4 726 193	5 726 193	5 624 056	5 420 307	4 652 638
Pertes affectées au FID dans l'année	-	(102 137)	(203 749)	(767 668)	(182 592)
Recouvrements pertes sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Fonds d'incitation au développement (FID) au 31.12	4 726 193	5 624 056	5 420 307	4 652 638	4 470 046
CCFD-TERRE SOLIDAIRE	505 314	496 301	478 321	410 577	394 464
ESD	-	-	-	-	-
Congrégation SAAP	4 220 881	5 127 757	4 941 988	4 242 063	4 075 584
Provisions affectées au FID (hors SIDI)	3 343 898	3 785 522	4 290 279	4 652 640	4 470 048
Ratio d'utilisation du FID	71%	67%	79%	100%	100%
Ratio FID/portefeuille	13%	16%	12%	10%	9%

Depuis 2019, la SIDI a constitué une réserve pour couvrir les risques financiers sur les mêmes modalités que le F.I.D à hauteur de 768.440€.

L'augmentation significative des risques a entraîné un niveau de risques dépassant les capacités du FID depuis 2023.

Une perte de 182.592€ a été comptabilisée sur le FID qui s'élève donc désormais à 4.470.048€ au passif du bilan SIDI. La SIDI a absorbé une perte de 62.388 € dans le cadre de sa contribution au FID.

Le total des nouvelles dotations aux provisions éligibles au FID pour l'exercice ont été intégralement affectées à la SIDI pour un montant de 1 170 476 €, dont :

- 438 254 € pour couvrir le risque contrepartie sur les titres de participation ;
- 732 222 € pour couvrir le risque contrepartie sur les prêts.

Ces dotations aux provisions ont été partiellement compensées par les reprises de provisions sur le risque de change de 373.708€ soit 796.768€ de dotations nettes supportées par la SIDI sur le portefeuille SUD éligible au FID.

1.2 Les autres titres non couverts par le FID

Les autres titres de participation, ainsi que les autres immobilisations financières ne rentrant pas dans le champ de la convention FID, ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis.

Au 31/12/2024, à la clôture de l'exercice, des reprises de provisions et des dotations complémentaires ont été constatées concernant les autres risques des fonds de financement, non couvertes par le FID.

- Des dotations ont été constatées pour les titres de participation dans SEFEA, KAMPANI, PHITRUST ASIA, DAMAN et INPULSE à hauteur de 132.730 €
- Une reprise de 100.000 € pour le compte courant logé chez DAMAN (Palestine) suite au passage en perte de cet actif.

Le stock des provisions prises en charges par la SIDI au 31.12.2024 s'élève à 3.106.538 €. (cf. tableau ci-dessous)

Partenaires	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation				
ABC	49 999			49 999
COOPMED	526 408			526 408
KAMPANI	10 440	43 559		53 999
SEFEA	109 311	266		109 576
PHITRUST ASIA		67 688		67 688
DAMAN		4 497		4 497
INPULSE		16 720		16 720
PF éligible au FID	742 671	438 254		1 180 924
Total Participations	1 438 829	570 983		2 009 812
Prêt				
PF éligible au FID	364 504	732 222		1 096 726
Total Prêts	364 504	732 222	-	1 096 726
Garantie				
DAMAN	100 000		100 000	
Total Garantie	100 000		100 000	
Perte de change				
PF complément FID	373 708		373 708	
Total Perte de change	373 708		373 708	
Total général	2 277 040	1 303 206	473 708	3 106 538

1.3 Le capital variable

Depuis l'AGE du 5 novembre 2013, le capital de SIDI SCA est variable. Il s'élève à 35.177.360 € au 31/12/2024 contre 34.362.640 € au 31/12/2023

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :
 - * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
 - * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Participations, créances rattachées

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition net des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire pour la couverture du risque, les titres de participation ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D, concerne les prises de participations nordles fonds d'investissements (COOPMED, FEFISOL) et la filiale SOLUTI.

En cas de circonstances structurelles critiques — telles que des problèmes de gouvernance chez le partenaire, des risques de convertibilité ou de transfert de devises — la SIDI peut décider de provisionner au-delà de la situation bilancielle. Le niveau de provisionnement est alors défini au cas par cas par le Comité de direction (CODIR), sur proposition conjointe de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

3.3.2 Prêts

Ils sont valorisés à la valeur historique net des remboursements et des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » (cf. supra 1), les prêts ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts nord (FISIQ) et à la filiale SOLUTI qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

Ils font l'objet d'une dépréciation si les échéances de paiements sont en retard.

A la clôture de l'exercice, les prêts faisant partie du portefeuille à risque à 90 j. (PAR 90) font l'objet d'un provisionnement à hauteur de 100%.

En cas de prêt restructuré ou d'un risque majeur lié au contexte, le niveau de provisionnement est décidé au cas par cas au niveau du CODIR sur proposition de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

Le PAR à 30j est mentionné dans les rapports intermédiaires afin de se rapprocher des règles du secteur et de répondre au mieux aux principes de prudence.

3.3.3 Garanties

Les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement sont valorisés à la valeur historique. Ils font l'objet d'une dépréciation en cas de recouvrement incertain.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 5.380.213 € au 31/12/2024.

Une reprise de provision pour dépréciation des comptes titres gérés par la société Meeschaert a été constatée pour un montant total de 106.048 € et une dotation de 5.993 €, tandis le montant des plus-values latentes est de 825.428 € au 31/12/2024.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salarié-es cadres et employé-es.

Une provision complémentaire a été constituée de 24.226 € afin de pallier aux engagements de retraite de l'ensemble du personnel. La ladite provision s'élève à 243.776 € au 31/12/2024.

3.7.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31/12/2024, une provision supplémentaire a été enregistrée cette année pour couvrir le risque de change sur un prêt accordé à Soluti en fin d'année, dont le décaissement a eu lieu en janvier 2025.

Dans le même temps, des reprises de provision significatives par rapport à 2023 ont été constatées représentant un montant total de 391.348 € réparti comme suit :

- 373.708 € pour couvrir le risque de change sur le portefeuille des prêts;
- 17.640 € d'ajustements pour couvrir le risque sur les comptes bancaires domiciliés à l'étranger et le risque convertibilité du Franc CFA vis-à-vis de l'EUR dans le Sahel.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, depuis 2015, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à une participation croisée, une ligne de crédit s'élevant au 31/12/2024 à 1.016.528 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI pour le refinancement de ses partenaires SIDI au Sud.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS

Risque Financement américain :

L'élection de Donald Trump en tant que Président des Etats-Unis et la suspension de certains financements américains ont un impact direct assez limité sur les comptes de la SIDI. Le financement de l'assistance technique FEFISOL II par DFC n'est pas formellement remis en cause, mais par prudence, la contribution de DFC n'a été comptabilisée qu'à hauteur du montant effectivement perçu, soit 230 k€ sur les 1,3 M€ prévus par la convention d'accord.

EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS

Détail des immobilisations (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	96 341				96 341
Total des Immobilisations Incorporelles	96 341	-	-	-	96 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Instal.Générales et agencements divers	211 292	11 744	14 671		208 365
Matériel de bureau et mobilier informatique	114 767	2 460	5 237		111 991
Total des Immobilisations corporelles	326 059	14 204	19 908	-	320 356
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	25 821 454	1 225 146	1 658 864	-152 449	25 235 286
Autres titres immobilisés	100 000		100 000		-
Prêts & autres immob.financ.	14 481 480	13 467 681	8 344 656	152 449	19 756 954
Total des Immobilisations Financières	40 402 934	14 692 827	10 103 520	-	44 992 241
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	40 825 334	14 707 031	10 123 428	-	45 408 937

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS

Détail des amortissements (en Euros)	Valeur début exercice	Dotation	Reprise Cession	Virements poste à poste	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	95 699	527			96 225
Total des Immobilisations Incorporelles	95 699	527	-	-	96 225
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Instal.Générales et agencements divers	199 880	5 099	14 671		190 308
Matériel de bureau et mobilier informatique	98 002	8 165	5 237		100 930
Total des Immobilisations corporelles	297 882	13 264	19 908	-	291 238
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	393 581	13 791	19 908	-	387 464

3. TABLEAU PROVISIONS

Détail des provisions Euros	MONTANTS 1er Janvier	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANTS 31-déc
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions règlementées pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions règlementées				
Total "Provisions Réglementées."	-	-	-	-
PROV. P/RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour litiges	-			-
Prov. pour perte de change	373 708,07		373 708,07	-
Prov. pour compte bancaires étrangers	98 149,01		5 143,04	93 005,97
Prov. pour prêt Soluti	-	18 568,22		18 568,22
Prov. pour risque spécifique contextuel FCFA/Sahel	323 092,00		12 497,00	310 595,00
Prov. départ à la retraite	219 550,00	24 226,00		243 776,00
Total "Prov. p/Risques & Charges."	1 014 499	42 794	391 348,11	665 945
Provision pour dépréciation				
- Titres de participation	1 438 828,53	570 983,38	-	2 009 811,91
- Prêts & autres immob.financ.	364 503,88	732 222,25		1 096 726,13
- Autres titres immobilisés	100 000,00		100 000,00	-
- Autres provisions pour dépréciation	106 915,37	5 992,71	106 048,29	6 859,79
Total "Prov. Pour Dépréciation."	2 010 248	1 309 198	206 048	3 113 398
TOTAL PROVISIONS	3 024 747	1 351 993	597 396	3 779 343

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances €uros	MONTANTS 31/12/2024	A 1an au Plus	A plus d'un an
ETAT DES CREANCES			
<i>Actif immobilisé</i>			
Prêts	19 708 960	12 404 556	7 304 404
Autres immobilisations financières	47 994	47 994	-
<i>Sous-total</i>	19 756 954	12 452 550	7 304 404
<i>Actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés	42 391	42 391	
Autres créances - états et autres	105 000	-	105 000
Autres Créances - Débiteurs divers	844 630	387 346	457 284
Charges constatées d'avance	7 180	7 180	
<i>Sous-total</i>	999 201	436 917	562 284
Total "CREANCES"	20 756 156	12 889 467	7 866 688
ETAT DES DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 753 774		2 753 774
Découverts bancaires	1 016 528		1 016 528
Compte-courant – Associés	553 772		553 772
Compte-courant - Fonds d'Incitation au développement	4 470 047		4 470 047
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 223	89 223	
Dettes fiscales et sociales	433 962	433 962	
Investissements à réaliser	400 000	400 000	
Autres dettes	69 243	69 243	
Produits constatés d'avance	1 195 476	545 448	650 028
Total "DETTES"	10 982 025	1 537 876	9 444 149

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Lamy Liaison - abonnement juridique 2025	4 203
Amplitudes - déplacements 2025	2 372
Divers	605
Total	7 180

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	698 518
BIO	240 194
AFD - FISEA	201 714
US -DFC	231 408
Contribution locale	25 202
PROJET ADA- SSNUP	493 424
AT- SIDI - divers	3 534
	1 195 476

Le programme d'assistance technique de FEFISOL II (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique) bénéficie de plusieurs sources de financement :

- Depuis 2022, et pour une durée de cinq ans, la BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries) contribue à son financement.
- À partir de 2023, l'AFD (Agence Française de Développement) soutient également ce programme pour cinq ans via la facilité FISEA.
- En 2024, la DFC (United States International Development Finance Corporation) s'est engagée à financer l'assistance technique sur cinq ans, mais le contrat est actuellement suspendu après le versement d'un premier acompte.

A partir de 2021, l'ONG ADA (Appui au développement autonome) dans le cadre du programme SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling) -proposé par un consortium de bailleurs internationaux (coopérations suisse, luxembourgeoise et liechtensteinoise) - contribue au financement des projets d'assistance technique soutenant les acteurs de la chaîne de valeur agricole. La convention qui était initialement de 3 ans a été reportée de 16 mois pour la phase 1.

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
BAKERTILLY STREGO - Commissaire aux comptes	28 000
MFX- Frais annuels liés au reporting financier	1 846
Divers	3 197
Total	33 043

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	600 359		600 359
Résultat exceptionnel	853 755		853 755
Résultat comptable	1 454 114		1 454 114

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances annuelles

Matériel	Redevances annuelles H.T.	Durée
Photocopieur C250I	9 416	5 ans
Photocopieur C458	112	5 ans
Total	9 528	

Le contrat C458 a été souscrit en juillet 2019 pour 5 ans.
Le contrat C250I a été souscrit en avril 2023 pour 5 ans.

1.2 Location immobilière

Néant.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger donnés au profit de :

Pays	Devise	Montant en devise	Montant des engagements en EUR	Main levée de la garantie ou diminution	En cours au 31/12/2024	Date d'échéance
MADAGASCAR	MGA	375 000 000	78 993		78 993	01/06/2026
	Total	375 000 000	78 993		78 993	

Cet engagement est couvert par un montage financier auprès de la BNPP, mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est portée caution de cet engagement auprès de la BNPP.

1.2 Contre-garanties données au profit de :

Pays	Devise	Montant en devise	Montant des engagements en EUR	Main levée de la garantie ou diminution	En cours au 31/12/2023	Date d'échéance
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 152 309	822 045	330 264	30/06/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 254 965	301 192	953 773	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 206 805	60 340	1 146 465	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	8 400 000 000	2 041 764	346 923	1 694 841	24/11/2026
MADAGASCAR	MGA	990 000 000	200 527		200 527	01/03/2025
MADAGASCAR	EUR	100 000	100 000		100 000	26/01/2026
	Total		5 956 370	1 530 500	4 425 870	

Les contre-garanties représentent également des engagements hors bilan à hauteur de 4,4 M€, facilitant un refinancement bancaire local sans être couvertes par une caution bancaire.

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2024

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise	VSI
Ingénieurs et cadres	22	2	1
Employés	6		
Total		31	

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (tableau ci-joint)

Comptes	Partenaires	Pays	Valeur bilan au 31/12/2023	Chiffre d'affaires au 31/12/2024	Cession / radiation	Nouvelle participation ou augmentation	Nouvelle valeur bilan au 31/12/2024	% de détention
Structures de Financement de Proximité (SFP)								
PARTICIPATIONS	ACAD	PALESTINE	384 532	2 047 033	-157 457		384 532	10,08%
PARTICIPATIONS	ACEPBF	BURKINA FASO	1 349 387	9 138 976	-109 437		1 349 387	20,00%
PARTICIPATIONS	BANCODES	EQUATEUR	1 392 925	32 445 198	1 205 540	69 621	1 422 125	5,73%
PARTICIPATIONS	CAFPERU	PEROU	841 195	1 932 176	-127 781		841 195	42,12%
PARTICIPATIONS	ZIRA	MAU	152 449	3 430	-134 441		152 449	9,99%
PARTICIPATIONS	FC	LAOS	153 476	999 877	27 893		153 476	28,80%
PARTICIPATIONS	EFUND	STRATAFC	4 215 193	1 909 538	307 827		4 215 193	99,98%
PARTICIPATIONS	ENDA	TUNISIE	1 193 373	13 928 101			1 193 373	1,66%
PARTICIPATIONS	FEFSO12	STRATAF	4 500 000	19 634			4 500 000	17,70%
PARTICIPATIONS	KRK	KOSOVO	339 977	14 722 667	4 206 560		339 977	17,40%
PARTICIPATIONS	MICROINV	MOULDAVIE	187 062	41 489 072	21 370 200		187 062	3,29%
PARTICIPATIONS	UGAFODE	OUGANDA	986 180	243 100			986 180	19,55%
PARTICIPATIONS	CREDFLO	PEROU	244 980	-	244 980		-	0,00%
PARTICIPATIONS	ISHAKA	BURUNDI	43 842	27 099			43 842	6,38%
PARTICIPATIONS	KAMPANI	STRATAF	150 000	702 586	-520 628		150 000	1,06%
PARTICIPATIONS	PHITASIA	STRATAS	99 427	35 113	20 733	35 704	135 132	9,99%
PARTICIPATIONS	PROEMPRE	PEROU	1 137 438	24 065 342	-482 776		1 137 438	3,45%
PARTICIPATIONS	SICSA	STRATAC	799 447	931 608	31 912		799 447	22,67%
PARTICIPATIONS	SINERBF	BURKINA FASO	152 449	22 608	-149 860		152 449	6,77%
PARTICIPATIONS	SINERGI	NIGER	125 770	108 302	205 183		125 770	12,58%
PARTICIPATIONS	SIPEM	MADAGASCAR	272 927	6 428 036	694 764		272 927	16,00%
PARTICIPATIONS	VAHATRA	MADAGASCAR	-	-	-	144 562	144 562	23,00%
PARTICIPATIONS	FDL	NICARAGUA	1 247 324	27 934 164	3 840 777		1 247 324	4,39%
PARTICIPATIONS	FORTALEC	PEROU	469 458	38 712	-318 699		469 458	36,39%
Sous-total (1)			20 121 905	261 138 307	43 985 088	437 850	19 933 843	
Institutions Financières (IF)								
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	SEMBRAR	BOLIVIE	1 070 517		1 070 517		-	
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	IDEPRO	BOLIVIE	25 363 566	349 908		752 073	752 073	4,69%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	BMS	MAU	552 469	37 526 850		552 469	1,22%	
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CERUDEB	OUGANDA	430 706	253 749 619		430 706	10,50%	
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CRG	GUINEE	171 576	4 374 333	159 768		171 576	18,90%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	YETU	TANZANIE	435 800				435 800	15,69%
Sous-total (2)			2 225 269	476 117 523	113 227 333	1 070 517	1 906 824	
Entreprises								
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	BENIGH	TUNISIE	269 006	840 535	-449 661		269 006	17,60%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	ENERCOOP	FRANCE	100	1 281 156	231 612		100	0,00%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	FTTL	LIBAN	383 513	341 680	-99 096	262 524	120 989	10,00%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	IKURU	MOZAMBIQUE	123 688	358 356	86 612		123 688	22,50%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	NUTRIZAZ	MADAGASCAR	107 455	1 117 547	-76 574		107 455	25,67%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	SOLUNA	COLOMBIE	61 377	-	-192 230	182 749	182 749	3,59%
Sous-total (3)			883 762	3 939 274	-307 107	262 524	621 237	
Autres participations								
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOCRED	PAYS BAS	7 313	88 395 000	1 246 000		7 313	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	ABC	FRANCE	49 999	-	-		49 999	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	INPULSE	BELGIQUE	347 373	-	-		347 373	64,68%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	BANKETIC	ITALIE	49 968	119 882 182	27 134 631		49 968	0,05%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	CCOOP	FRANCE	1 418	25 373 000	25 373 000	15	1 433	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	NEF	FRANCE	24 980	19 778 000	711 000		24 980	0,04%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOS	DANEMARK	26 825	3 998 900	1 674 468		26 825	2,33%
Sous-total (4)			507 886	232 054 082	56 139 119	15	507 901	
Institutions bancaires								
AUTRES IMMO FIN TIAP	SEFEA	EUROPE	161 000	2 186	6 174		161 000	4,57%
AUTRES IMMO FIN TIAP	AKIBA	TANZANIE	164 971	11 220 933	-798 527		164 971	1,95%
Sous-total (5)			325 971	11 223 119	-792 353	-	325 971	
Autres participations TIAP								
PARTICIPATIONS	COOPMED	STRATBM	526 408	466 309	-189 670	-	526 408	12,87%
AUTRES IMMO FIN TIAP	ALTERFIN	BELGIQUE	95 225	8 586 413	832 245	-	95 225	0,14%
AUTRES IMMO FIN TIAP	DAMAN	PALESTINE	4 497	165 117	165 117	-	4 497	23,80%
AUTRES IMMO FIN TIAP	MPX	ETATS - UNIS	225 373	2 061 826	1 227 728	-	225 373	1,21%
Sous-total (6)			851 403	11 114 548	2 095 431	-	851 403	
TOTAL GENERAL			25 821 454	995 686 943	213 776 573	1 770 892	184 725	25 235 286